

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 155 Subvention (93.600 euros) et convention avec l'entreprise « Les Alchimistes » pour l'expérimentation de la collecte et du traitement des couches-culottes usagées.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'entreprise « Les Alchimistes » ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'entreprise « Les Alchimistes » pour l'expérimentation de la collecte et du traitement des couches-culottes usagées.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 93 600 euros est attribuée à l'entreprise « Les Alchimistes » (N° SIMPA 188818, n° dossier 2019_00429)

Article 3 : La dépense correspondante à 50% de ce montant sera imputée sur le chapitre fonctionnel 934, destination 42210050, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris. Le solde sera versé en 2020 sous réserve des crédits disponibles et effectivement votés au budget de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO